

## De la (très grande) utilité des deux fiches liaison !

Ces 2 « fiches -liaison » encartées dans ce document sont des outils que nous pensons très utiles (pour ne pas dire indispensables) pour vous aider, à partir de maintenant et au moment de votre arrivée dans la profession.

**Nous ne pouvons pas être plus insistants pour vous inciter à les utiliser.**

La première « à utiliser dès maintenant » est conçue pour nous permettre de vous communiquer des informations plus précises sur le dispositif de l'année de stagiaire 2010-2011.

Autrement dit comment vous travaillerez l'année prochaine. Cette « usine à gaz » commence à être connue, plus précisément depuis quelques jours ; il était impossible de la décrire ici.

La seconde « après les résultats du concours » plus importante encore est faite pour vous aider à rentrer dans le « vif du sujet » dès le 30 août. (Oui vous avez bien lu).

**Pour le SNUipp « s'occuper de ses collègues « est une priorité ».**

## « Transfert de scolarité » ?

Chaque année, ce dispositif permettrait à de nombreux PE stagiaires d'effectuer leur année de formation professionnelle (PE2) dans un département autre que celui de recrutement. La priorité était donnée aux situations familiales rendant difficile (voire quasi-impossible) un éloignement. La « donne » est dorénavant bouleversée.

**Nous avons très fortement alerté M. le Recteur sur l'absolue nécessité d'envisager**

**un dispositif permettant de résoudre les situations familiales les plus difficiles.**

Nous n'avons pas encore eu de réponse précise si ce n'est l'engagement du Recteur d'y réfléchir, d'y travailler.

**Nous vous invitons avec insistance à nous joindre si vous vous retrouvez dans une situation ne vous permettant pas de concilier vie professionnelle et vie familiale.**

## REMUNERATION - REVALORISATION

Les Professeurs des Ecoles lauréats du concours 2010 seront recrutés à partir du 1er septembre 2010 à l'indice 410 (indice correspondant à l'actuel 3ème échelon du corps des P.E.) sans condition d'obtention du Master.

La nouvelle grille indiciaire du corps des P.E. ne comportera plus que 9 échelons (pour 11 actuellement). Voici le tableau des premiers échelons de la carrière des P.E.

Echelons	Indices	Rémunération nette
1	410	1576,72 €
2	431	1657,47 €
3	453	1742,07 €
4	467	1795,93 €

A noter que l'accès à l'échelon 2 se produit à l'issue de l'année de stagiaire, donc au moment de la titularisation donc au 1er septembre 2011 pour les lauréats du concours 2010.